

Conseil économique et social

Distr. générale 19 août 2015 Français Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière Commission européenne des forêts

Soixante-treizième session

Engelberg, 2-6 novembre 2015
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Marchés et investissements dans les services liés
aux écosystèmes forestiers
Services liés aux écosystèmes forestiers et financement
de la gestion durable des forêts

Trente-huitième session Engelberg, 2-6 novembre 2015

Services liés aux écosystèmes forestiers, marchés et investissements

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document est une note d'information visant à alimenter les débats sur les services liés aux écosystèmes forestiers et le financement de la gestion durable des forêts. Il donne des exemples particuliers de mécanismes de marché permettant de négocier les services liés aux écosystèmes forestiers en matière de fourniture d'eau potable, d'activités de loisir, de conservation de la biodiversité et d'atténuation du changement climatique au moyen de la fixation du carbone forestier et de la substitution de certains produits.

I. Introduction

1. La société prend progressivement conscience des nombreuses manières dont les forêts procurent des avantages aux humains. On regroupe ces avantages sous l'appellation générique de « services liés aux écosystèmes forestiers », qui englobe toutes les manières dont les forêts fournissent de la valeur aux êtres humains, de la fourniture de produits forestiers spécifiques ou d'usages particuliers de la forêt à l'esthétique et à la valeur intrinsèque de la préservation d'écosystèmes naturels sains et diversifiés. Cependant, de nombreux services liés aux écosystèmes forestiers ne font jamais l'objet d'échanges marchands et, en dépit de leur valeur reconnue, la plupart ne sont pas explicitement associés à une valeur monétaire. Dans le même



temps, le marché est devenu le modèle d'organisation dominant des activités humaines, aussi bien de façon générale que, plus particulièrement, dans nos relations avec les ressources naturelles, y compris les forêts. Le fait que de nombreux services liés aux écosystèmes forestiers demeurent hors du système de prix et d'échanges leur fait courir le risque de se trouver en situation de pénurie.

- Mieux intégrer les services liés aux écosystèmes forestiers au marché et plus généralement à l'économie de marché est un enjeu important pour les responsables de la gestion des forêts et pour la société tout entière. D'une part, comptabiliser de manière plus complète les apports que représentent ces services pour la société faciliterait leur intégration dans le processus de prise de décisions. C'est cette préoccupation qui est à l'origine des nombreuses recommandations tendant à recourir à des techniques de valorisation non marchandes pour évaluer ces services et permettre ainsi de les intégrer dans les analyses coûts-avantages qui accompagnent souvent les processus publics de prise de décisions concernant les forêts. D'autre part, la prise en compte des services liés aux écosystèmes forestiers et leur intégration au marché peut attirer de nouveaux investissements vers la gestion forestière, susciter l'innovation et générer des revenus supplémentaires dans le secteur forestier, et renforcer ainsi les divers avantages découlant de ces services. Telle est la logique sous-jacente du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, qui invite à mieux utiliser les forêts pour développer l'« économie verte ». Il ne sera cependant pas facile de réaliser ces objectifs, car plusieurs raisons fondamentales expliquent pourquoi les services liés aux écosystèmes forestiers ne sont ni échangés, ni évalués, ni n'apparaissent d'aucune autre manière dans les transactions marchandes. Certains services liés aux écosystèmes forestiers ne sont tout simplement pas compatibles avec les calculs fondés sur le bénéfice net qui régissent l'économie, et il peut être irréaliste (voire indésirable) d'essayer de les contraindre à se conformer à ce modèle. Cependant, certains autres de ces services offrent de nombreuses possibilités de développer un marché et, partant, d'accroître les avantages qui leur sont associés.
- 3. Les exemples présentés ici ne sont pas exhaustifs pour toute la région de la CEE, mais sont conçus comme un point de départ pour un débat. Il serait utile de mener une recherche plus large portant sur ces activités, mais cela dépasse la portée du présent document.

II. Quelques caractéristiques fondamentales des services liés aux écosystèmes forestiers et leur relation avec les marchés

- 4. Trois caractéristiques fondamentales des services non marchands liés aux écosystèmes forestiers permettent d'expliquer pourquoi les marchés ne se sont pas développés pour les fournir, les reléguant à la catégorie des « externalités ».
- a) De nombreux services liés aux écosystèmes forestiers sont des biens publics, au moins dans une certaine mesure. Cela implique qu'ils sont non rivaux (la consommation d'un bien par un individu n'a pas d'incidence sur la possibilité pour un autre individu de le consommer aussi) et non exclusifs (un individu ne peut pas en empêcher un autre de consommer le bien). Cela signifie également qu'ils sont généralement fournis en quantité insuffisante par les marchés privés, puisque aucun individu ni entreprise ne peut pleinement s'approprier la valeur marchande produite par les services liés aux écosystèmes forestiers ni la valeur d'usage que pourrait procurer leur achat et de leur consommation. Cette observation, qui est étroitement liée au problème des bénéficiaires à titre gratuit et à la tragédie des biens communs, est la raison fondamentale pour laquelle des marchés ne se sont pas développés

2/9 GE.15-13393

spontanément autour de nombreux services liés aux écosystèmes forestiers. Un corollaire important en est que des politiques publiques sont nécessaires pour rendre possible l'existence de tels marchés, soit en imposant la rareté de ces services (par exemple au moyen du plafonnement des émissions ou de mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission) ou en créant une demande (par exemple en mettant en place des paiements publics directs pour certains services ciblés).

- Les services liés aux écosystèmes forestiers sont souvent mal mesurés et mal compris. Les écosystèmes forestiers sont extrêmement complexes, et il en va de même de leurs relations avec les populations humaines et leur bien-être, à tel point que l'existence même de plusieurs des plus importants des services qui leur sont liés était encore inconnue il y a à peine un siècle, ce qu'illustre parfaitement le rôle des forêts dans les bilans carbone et la régulation du climat. D'autres services liés aux écosystèmes forestiers, par exemple la fourniture d'eau potable, sont connus depuis longtemps, mais les paramètres particuliers reliant l'état des forêts à une production quantifiée de ces services restent souvent flous. D'autres encore reposent sur le jugement subjectif et fluctuant des individus, par exemple la valeur intrinsèque de la conservation de la biodiversité. L'efficacité des marchés privés repose sur la connaissance exacte qu'ont le vendeur et l'acheteur de ce qu'ils négocient entre eux, mais la valorisation marchande des services liés aux écosystèmes forestiers implique habituellement que les acteurs soient prêts à accepter une somme de renseignements moins complète, ce qui fait de la connaissance scientifique une importante condition de base.
- Les services liés aux écosystèmes forestiers sont le plus souvent fournis en bloc. Les écosystèmes forestiers rendent à la société de multiples services, qui proviennent souvent de la même zone. Il est possible de quantifier et d'évaluer certains de ces services dans le cadre d'un système donné d'échanges marchands, mais le fait qu'ils soient accompagnés par divers avantages souvent indéfinis est alors un élément implicite mais néanmoins essentiel de ce système. Les mécanismes mis en œuvre dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement sont un exemple de cette situation : les biens échangés sont les crédits carbone, mais les avantages supplémentaires tirés de la conservation et de l'amélioration des forêts sont considérés comme une retombée importante. Dans d'autres cas, par exemple dans les servitudes de protection, il est possible d'« acheter » en bloc les services liés aux écosystèmes forestiers, mais chaque bloc est unique, car il peut comprendre des produits dotés d'une valeur marchande (par exemple le bois) et divers biens publics non évalués (par exemple la biodiversité ou des qualités esthétiques).

Un exemple : les systèmes d'échange de crédits d'émission de carbone

5. Ces trois caractéristiques sont présentes dans toute transaction commerciale portant sur des services liés aux écosystèmes forestiers, fût-ce la plus simple. Considérons, par exemple, un système simple d'échange de crédits d'émission de carbone. Dans ce cas, le gouvernement fournit la condition nécessaire, sous la forme d'un plafond sur les émissions de carbone. L'acheteur, qui doit se procurer des crédits carbone pour compenser ses émissions, finance une activité de gestion forestière (en achetant des crédits d'émission à une entité de gestion forestière) sur la base d'un prix unitaire déterminé pour la séquestration du carbone. L'entreprise acquiert le droit d'émettre une quantité de carbone déterminée, et les avantages d'intérêt général en matière d'atténuation du changement climatique, un authentique bien public, découlant de la mise en œuvre globale du plafonnement des émissions. Le prix unitaire des crédits d'émission de carbone, tel qu'il est fixé par le marché, s'applique à

GE.15-13393 3/9

l'acheteur et au vendeur, mais une importante marge d'incertitude peut subsister au sujet de la quantité nette de carbone réellement séquestrée par le projet. Une certification, sous une forme ou une autre, est donc nécessaire, et même alors il est encore possible de remettre en question les estimations.

- 6. Les bénéficiaires des services liés aux écosystèmes forestiers, à savoir le grand public, ne sont pas directement impliqués dans la transaction (même si on suppose qu'ils finiront par payer par le biais de la hausse des prix des biens de consommation). Par ailleurs, le prix payé par l'acheteur n'a aucune relation avec la valeur réelle de l'atténuation du changement climatique fournie au public. Au lieu de quoi, le prix est déterminé par l'intersection entre le coût de la séquestration du carbone par le moyen de la gestion forestière, d'une part, et la valeur que représente pour les acheteurs la possibilité d'émettre une quantité supplémentaire de carbone, d'autre part. La valeur réelle des avantages que les services liés aux écosystèmes forestiers procurent au public peut en fait être beaucoup plus élevée que le prix payé (ou moindre si la politique s'y rapportant est mal conçue), un point très important qui s'applique à beaucoup de ces services.
- 7. Un autre exemple est celui d'un système d'échange de crédits d'émission de carbone impliquant la fourniture d'autres services liés aux écosystèmes forestiers. Dans ce cas, le plafonnement des émissions sert encore l'objectif d'atténuer le changement climatique mondial, et le mécanisme direct reste inchangé. Cependant, l'ajout de biens liés offre des possibilités supplémentaires d'améliorer la production de biens publics et d'apporter un financement supplémentaire à la gestion forestière, que ce soit par un financement direct du gouvernement ou par les contributions d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs sociaux. Outre l'augmentation supposée des prix à la consommation découlant du plafonnement des émissions de carbone dans le modèle dégroupé, les impôts et les contributions des associations à but non lucratif apparaissent comme une autre manière possible pour le public de payer pour les avantages procurés par les services liés aux écosystèmes forestiers dans ce modèle groupé.
- 8. L'exemple qui précède illustre certains des concepts et complexités inhérents aux mécanismes marchands concernant les services liés aux écosystèmes forestiers. Ces questions se posent en général pour tous les services de cette catégorie, mais les détails varient souvent, et de nombreux systèmes de paiement des services liés aux écosystèmes forestiers sont plus connus pour leurs différences que leurs ressemblances.

III. Exemples de mécanismes de marché concernant les services liés aux écosystèmes forestiers

Assainissement de l'eau : des coûts évités aux États-Unis

9. Le Programme de protection des bassins versants de la ville de New York fournit un exemple de réduction des coûts potentiels associés à la gestion des bassins versants. La ville devait construire une nouvelle usine d'épuration d'eau, d'un coût prévu de 4 milliards à 8 milliards de dollars et d'un coût d'exploitation estimé à 300 millions de dollars par an, mais, en lieu et place de ces investissements, elle a mis en place un programme de gestion de bassin versant des hautes terres. Ce programme comprend plusieurs composantes, dont la plupart sont liées à des activités de conservation et de gestion foncière. Parmi les activités spécifiquement liées à la foresterie, on peut mentionner les suivantes : l'allocation d'une somme de 541 millions de dollars à l'acquisition directe de terres ainsi que de servitudes agricoles et forestières interdisant le développement; l'élaboration de plans de gestion

4/9 GE.15-13393

forestière pour des forêts privées et publiques; la conservation et l'amélioration des forêts riveraines; la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion forestière; et la formation des bûcherons. Tout compte fait, la dépense de la ville est estimée à 1,5 milliard de dollars sur une période de dix ans, soit bien moins d'un quart du capital estimé et des coûts d'exploitation d'une nouvelle usine d'épuration. D'autres villes américaines ont opéré des réductions similaires de coûts estimés. Le programme mis en place par la ville de New York et les programmes analogues n'impliquent pas d'opérations marchandes classiques où le prix des biens échangés est fixé par le marché. Toutefois, dans la mesure où les propriétaires terriens privés (les vendeurs de services liés aux écosystèmes forestiers) sont libres de participer à des programmes fondés sur des paiements proposés par des entités publiques (les acheteurs), ces programmes comportent des mécanismes marchands dans une mesure limitée.

Loisirs: redevances d'utilisation aux États-Unis

- 10. Les loisirs récréatifs en forêt sont un très ancien service lié aux écosystèmes forestiers, qui est communément pris en compte dans les activités de planification et de gestion forestière, tant publiques que privées. Les propriétaires fonciers privés peuvent vendre des permis d'entrée pour l'utilisation de leurs terres, souvent pour la chasse ou la cueillette, et certains ne se privent pas de le faire, mais chacun décide librement de réinvestir ou non ces fonds dans le paysage en vue d'entretenir ou d'améliorer les possibilités de loisirs.
- 11. Par exemple, les organismes de gestion des terres fédérales américaines perçoivent diverses redevances directes pour l'accès à certains lieux ou l'usage de certaines installations. Comme le montre la figure 4, les revenus tirés de ces redevances sont passés entre 2002 et 2011 d'environ 180 millions à 250 millions de dollars, une augmentation étroitement parallèle à celle du PIB américain. Une part importante des recettes est utilisée dans le service administratif qui les perçoit, où elle est principalement affectée à l'entretien et l'amélioration des installations. Dans les zones faisant l'objet d'une utilisation intensive, certaines activités peuvent être limitées. Toutefois, au lieu d'être ajusté en fonction de l'offre et de la demande, le montant des redevances est fixé par l'administration.
- 12. La perception de redevances pour l'accès aux parcs nationaux et leur utilisation n'a pas vraiment excité la controverse, mais celles perçues pour l'accès au domaine forestier national et aux zones sauvages gérés par le Service des forêts des États-Unis ont rencontré une opposition importante de la part de certains, qui affirment que le domaine public doit être librement accessible au grand public. Dans ce cas, le bienfondé de cette affirmation repose sur l'opinion du public selon laquelle la redevance n'est pas un loyer exigé par l'entité qui gère le domaine public mais est directement liée aux activités permettant d'offrir le loisir concerné. La gestion forestière peut être considérée comme une utilisation appropriée des recettes, mais uniquement si l'on pense qu'elle vise à protéger l'intégrité du paysage.

La biodiversité: un produit groupé

- 13. Il est admis que la conservation de la biodiversité est un bien public de façon générale, mais aucun prix précis, déterminé soit par la demande du marché soit par un coût à éviter, ne lui est associé. Les mesures de conservation peuvent se concentrer sur le maintien ou l'extension de l'aire géographique de certains types d'écosystèmes ou sur le sauvetage d'espèces déterminées, souvent en préservant leur habitat, et notamment en préservant les forêts dans le cas d'espèces inféodées au milieu forestier.
- 14. Les servitudes de conservation offrent un exemple de stratégie visant à préserver certains écosystèmes. En général, une entité gouvernementale ou une organisation de bienfaisance joue le rôle d'acheteur, et paie à des propriétaires fonciers privés une

GE.15-13393 **5/9**

somme convenue en échange de leur renoncement, assorti de garanties juridiques, à développer leurs terres ou y effectuer d'autres actions dommageables pour une durée fixée, souvent à perpétuité. Les servitudes de conservation ciblent fréquemment certains services particuliers liés aux écosystèmes forestiers, mais sont généralement conçues comme de véritables produits groupés, combinant la conservation de la biodiversité avec les avantages tirés des bassins versants, les qualités esthétiques ou d'autres services.

- 15. Les habitats compensatoires, d'autre part, visent expressément à conserver certaines espèces. Lorsqu'une décision politique interdit la destruction de l'habitat d'espèces menacées d'extinction, le système des habitats compensatoires permet aux propriétaires fonciers de compenser la destruction d'un habitat sur leurs terres en achetant et créant ailleurs un habitat approprié pour les espèces concernées. L'unité d'échange la plus courante est l'hectare d'habitat, mais d'autres unités, par exemple un couple reproducteur, peuvent également faire l'objet d'un crédit compensatoire. Dans tous les cas, la permanence de la validité du crédit ainsi acquis dépend de la conservation des organismes concernés et non de celle des seules caractéristiques de l'habitat. Les coûts des transactions restent élevés en termes d'évaluation et de suivi, mais le système des habitats compensatoires constitue une véritable méthode marchande de conservation de la biodiversité, et le nombre de tels échanges a beaucoup augmenté aux États-Unis.
- 16. Ces deux exemples n'épuisent nullement les possibilités d'utiliser les mécanismes marchands pour protéger la biodiversité. Dans de nombreux programmes visant à fournir d'autres services liés aux écosystèmes forestiers, comme la fourniture d'eau potable ou la séquestration du carbone dans le cadre du programme REDD+, la conservation de la biodiversité est reconnue comme un élément important d'un ensemble plus large de biens concernés par l'échange.

La limitation des émissions de carbone aux États-Unis et dans l'Union européenne : une victime du marché?

- 17. Au cours de l'exposé qui précède a été souligné le rôle joué par les gouvernements dans la mise en œuvre de politiques favorisant les échanges de carbone, à savoir en plafonnant les émissions. Dans la pratique, cependant, ces conditions ne sont pas appliquées avec détermination. À ce jour, les États-Unis n'ont mis pas en place au niveau national de système de plafonnement des émissions de carbone et d'échange de droits d'émission, et il semble peu probable qu'ils le fassent dans un avenir proche. Le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne constitue un mécanisme viable de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission, mais la faiblesse de la croissance économique associée au remplacement des énergies émettant du carbone par des sources d'énergie renouvelables a abouti une réduction spontanée des émissions de carbone, et les plafonds d'émissions mis en place par l'Union n'ont pas été suffisamment rigoureux pour maintenir les prix du marché dans ces circonstances. En conséquence, le prix des crédits d'émissions de carbone a chuté d'un maximum de près de 40 euros par tonne en 2006 à environ 7 euros aujourd'hui. Aux États-Unis, le Chicago Credit Exchange, qui avait été créé en partie en prévision d'une législation organisant le plafonnement des émissions et l'échange de droits d'émission, a interrompu ses activités en 2010.
- 18. Cette évolution, cependant, n'implique pas que la limitation des émissions de carbone reposant sur les forêts soit une impasse. De nombreuses initiatives se poursuivent au niveau régional, de même que les marchés de crédits d'émissions fondés sur le volontariat, qui peuvent orienter les dons d'organisations de bienfaisance vers diverses initiatives visant à limiter les émissions de carbone, y compris des projets de gestion forestière. En outre, le système d'échange de quotas d'émissions de

6/9 GE.15-13393

l'Union européenne reste en place (le prix actuel est tout de même deux fois plus élevé que celui qui avait cours en 2013). Par ailleurs, dans une étude sur les tendances en matière forestière réalisée en 2013, Peters-Stanley et ses collaborateurs estiment que, en 2012, la vente de crédits carbone concernant des projets de gestion forestière, représentant 28 millions de tonnes d'équivalent CO_2 pour une valeur de 216 millions de dollars, a permis de conserver ou de créer 26,5 millions d'hectares de forêt à l'échelle mondiale. Ces faits indiquent que l'infrastructure du marché continue à se développer et devrait être en mesure de réagir avec souplesse si les politiques changeaient à l'avenir.

- 19. Dans tous les cas, le comportement global du marché du carbone n'est qu'un des facteurs qui déterminent la capacité de la gestion forestière à influer sur le bilan du carbone atmosphérique. Les activités du programme REDD+ ont entraîné le transfert de milliards de dollars vers les pays en développement pour appuyer des activités de gestion forestière.
- 20. Un autre moyen de contribuer à réduire les émissions de carbone offert par le secteur forestier est le remplacement par le bois de matériaux de construction à plus forte intensité de carbone, par exemple l'acier ou le béton, ou de sources d'énergie non renouvelables, par exemple les combustibles fossiles. Dans la mesure où ils sont mis en œuvre, les mécanismes de tarification du carbone, que ce soit par un régime de plafonnement des émissions et d'échange des droits d'émission ou par le moyen de l'impôt, peuvent donner au marché une impulsion favorisant le bois comme produit de remplacement, mais même en l'absence d'un prix substantiel du carbone, des politiques telles que les normes de renouvelabilité dans le secteur de l'énergie et la certification LEED (Leadership in Energy & Environmental Design) dans le secteur de la construction promeuvent l'utilisation du bois dans de nouveaux domaines. Un bon exemple ici est le fait que les obligations d'achat en vertu de la Directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables ont entraîné de fortes augmentations de la production de granulés de bois dans le sud-est des États-Unis, dont la majeure partie sont exportés vers le Royaume-Uni et d'autres marchés européens. En tant que produits de base, cependant, les granulés de bois et autres produits similaires n'impliquent pas directement le genre de prestations groupées de services liés aux écosystèmes forestiers qui sont associées aux activités menées au titre du progamme REDD+ et à d'autres activités similaires. Selon l'échelle de la production, ces produits peuvent présenter des compromis négatifs en ce qui concerne les autres services liés aux écosystèmes forestiers.

Projet de conservation des sols en République de Moldova

- 21. Le Projet de conservation des sols en République de Moldova, mis en œuvre au titre du Mécanisme pour un développement propre, consiste à boiser ou reboiser 20 290 hectares de terres agricoles dégradées appartenant à l'État ou aux communes dans tout le pays.
- 22. Il est prévu que le projet séquestre quelque 1,22 million de tonnes d'équivalent CO_2 (teq CO_2) d'ici à 2012 et environ 2,51 millions de teq CO_2 d'ici à 2017. Le Fonds biocarbone de la Banque mondiale achètera des crédits de réduction d'émissions à hauteur de 600 000 teq CO_2 , tandis que le Fonds prototype pour le carbone a acheté en 2002 de tels crédits à hauteur de 1,3 million de teq CO_2 en vertu d'un autre accord. Outre la Banque mondiale et Moldsilva (le Service des forêts de la République de Moldavie), 384 conseils locaux représentent les communautés rurales participantes.
- 23. Cela permettra des investissements impossibles auparavant en raison des contraintes en matière de finances et de capacités pesant sur le Service des forêts de l'État et sur les conseils locaux. Ces investissements permettront de prévenir l'érosion des sols et de restaurer les terres dégradées ainsi que de promouvoir la biodiversité

GE.15-13393 7/9

grâce à la reconstitution des habitats d'espèces animales et végétales menacées. La nouvelle zone forestière produira également du bois de chauffage, du bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux pour répondre aux besoins des communautés rurales ainsi que des avantages sociaux additionnels, notamment des emplois locaux dans la sylviculture. La participation active des conseils locaux, qui possèdent environ la moitié des terres concernées par le projet, paraît de nature à assurer une gestion durable des terres boisées une fois que celles-ci leur seront transférées.

24. Le projet a adopté une période de validité des crédits de vingt ans renouvelable, qui devrait être prolongée par deux autres périodes de vingt ans consécutives, soit une durée totale du projet de soixante ans. Le coût de mise en œuvre du projet pendant les onze premières années (2002 à 2012) est estimé à 18,74 millions de dollars. Moldsilva a financé les coûts de mise en œuvre au cours de cette période et a établi toutes les nouvelles plantations et entretenu les plantations existantes sur les terres appartenant à l'État. Sur les terres communales, les nouvelles forêts ont été rendues aux municipalités en vertu de contrats de gestion à long terme.

Boisement par des plantations de noisetiers en Géorgie occidentale

- 25. AgriGeorgia, une filiale entièrement détenue par le groupe Ferrero, a élaboré un projet de séquestration du carbone sur des terres auparavant abandonnées dans une région rurale pauvre près de la côte de la mer Noire. Le plan vise à enrayer la dégradation des terres en créant un couvert forestier permanent, tout en fournissant aux communautés locales des occasions de se procurer des revenus durables et à long terme.
- 26. À l'époque soviétique, la Mingrélie fournissait d'importantes quantités de fruits et de noix, mais à partir des années 1990 la région a été confrontée à un grave déficit en matière de capacités, notamment la détérioration des infrastructures et des problèmes de régime foncier à l'issue incertaine. Se sont ensuivis l'abandon et la dégradation des terres, un phénomène qu'ont aggravé au cours des vingt dernières années la déforestation par brûlis pour créer des pâturages et des cultures à petite échelle, l'abattage des brise-vent et le déversement illégal de déchets polluants. Actuellement, les investissements dans la région sont également entravés par plusieurs facteurs de risque, y compris ceux de conflits politiques et sociaux et de conflits armés. Le boisement par des plantations de noisetiers constitue un modèle reproductible pour la Mingrélie, et offre d'importantes possibilités économiques et en matière d'environnement, notamment en matière d'emploi, de revenus et de transferts de technologie et de savoir-faire.

IV. Initiatives internationales

27. La communauté internationale a accordé beaucoup d'attention aux services liés aux écosystèmes forestiers, et s'est efforcée de transformer les problèmes en opportunités et de mettre en œuvre des systèmes de paiement pour les services liés aux écosystèmes forestiers afin d'améliorer le financement de la gestion forestière. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le financement de la gestion forestière lors de ses sessions de 2009 et 2013. Ces examens menés par le Forum ont été appuyés par les travaux du Groupe consultatif sur le financement de la gestion forestière du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Groupe consultatif a dressé un tableau complet du financement de la gestion forestière au niveau mondial et a reconnu le rôle et les potentialités du paiement pour les services liés aux écosystèmes. Le Forum a invité les pays à « prendre conscience du rôle joué par les services liés aux écosystèmes forestiers dans le développement économique » Le Comité des

8/9 GE.15-13393

_

¹ E/2013/42, résolution 10/1, par. 1.f.

forêts de la FAO, qui a débattu du financement de la gestion forestière et du paiement pour les services liés aux écosystèmes au cours de ses trois dernières sessions, a pris acte de leur rôle et donné des orientations aux pays et à la FAO en vue d'accélérer les travaux dans ce domaine. En 2012, le Comité des forêts a demandé à la FAO de soutenir les efforts consentis par les pays pour renforcer la base financière de la gestion durable des forêts, y compris par « la prise en compte des services écosystémiques forestiers dans l'évaluation et le suivi des ressources forestières nationales, la planification de la gestion des forêts et la comptabilité nationale »².

28. Une grande partie des travaux de suivi ont été rapportés au Comité des forêts en 2014³, y compris plusieurs activités menées au niveau régional, des publications aux niveaux régional et mondial et un forum international sur le paiement pour les services liés aux écosystèmes dans les pays tropicaux. En outre, dans le rapport intitulé « Situation des forêts du monde 2014 », où sont envisagés les avantages socioéconomiques des forêts, une attention particulière est consacrée au rôle des services liés aux écosystèmes forestiers, aux besoins de renseignements fiables sur leur véritable volume et à la nécessité de méthodes d'évaluation appropriées ainsi que de mesures politiques pour permettre leur mise en œuvre. Au cours du débat qui a suivi, le Comité des forêts a invité les pays à « redoubler d'efforts pour promouvoir les systèmes de paiement pour les services liés aux écosystèmes » et a invité le Partenariat de collaboration sur les forêts à en faire de même⁴. Le Comité en outre recommandé à la FAO d'aider les pays à « améliorer l'efficacité des programmes actuels de paiement pour les services liés aux écosystèmes », à « créer un environnement propice à la mise en œuvre des systèmes de paiement pour ces services », à diffuser les connaissances et à sensibiliser, à valoriser la contribution des forêts aux économies nationales et « à élaborer des systèmes de comptabilité nationale afin d'appuyer la mise en œuvre effective de systèmes de paiement pour les services liés aux écosystèmes »⁵.

Points à prendre en considération

- 29. Silva 2015 offre une excellente occasion d'échanger des renseignements, et les pays souhaiteront peut-être faire part de leurs propres expériences et apprendre les uns des autres. En s'appuyant sur ces échanges, la Commission et le Comité des forêts et de l'industrie forestière souhaiteront peut-être :
 - Inviter les pays à intensifier leurs efforts visant à valoriser les services liés aux écosystèmes forestiers et à mettre en œuvre le paiement des services liés aux écosystèmes forestiers;
 - Conseiller les pays sur les bonnes pratiques.
- 30. La Commission et le Comité souhaiteront peut-être également demander à la FAO et à la CEE de :
 - Aider les pays dans leurs efforts à cet égard;
 - Redoubler d'efforts pour collecter des renseignements fiables sur les services liés aux écosystèmes forestiers et sur les systèmes de paiement s'y rapportant dans la région.

GE.15-13393 **9/9**

² COFO/REP/2012, par. 34.

³ Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des forêts à sa vingt et unième session et par les commissions régionales des forêts.

⁴ COFO/REP/2014, par. 34 et 35.

⁵ COFO/REP/2014, par. 36.